

Les résolutions adoptées en comité des subsides au cours de la séance d'aujourd'hui sont rapportées, lues une deuxième fois et agréées, et le comité obtient la permission de siéger de nouveau à la prochaine séance de la Chambre.

Sur consentement unanime, la Chambre retourne aux *Affaires de routine*.

M. White (Waterloo-Sud), du comité permanent des bills privés en général, présente le douzième rapport dudit comité, ainsi qu'il suit:

Votre comité a étudié le Bill n° 484 (K-16 du Sénat), intitulé: "Loi pour faire droit à Réal Perras", et a convenu d'en faire rapport sans amendement.

A dix heures dix minutes du soir, M. l'Orateur prononce l'ajournement, sans consulter la Chambre, en vertu de l'article 7 du Règlement, jusqu'à demain, à onze heures du matin, en conformité de l'ordre spécial adopté le mercredi 13 juillet 1955.

L.-RENÉ BEAUDOIN,

Orateur.